

## **Les cotisations sociales doivent avoir pour assiette la valeur ajoutée de l'entreprise**

Contribution de Rémy CUISIGNIEZ

L'idée fondamentale est que les cotisations sociales ne doivent plus être calculées sous la forme d'un pourcentage des salaires versés mais d'un pourcentage de la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

Macroéconomiquement, cela revient à rendre les ressources totales de la sécurité sociale proportionnelles non plus à la seule masse salariale mais à la totalité des richesses produites par la nation.

En effet, l'appauvrissement de la sécu résulte essentiellement du fait que, dans l'ensemble du produit national (100%), les dernières années ont vu la part affectée aux salaires s'effondrer de 10% (70 % à 60%), la part des revenus du capital augmentant d'autant.

En prenant pour base le produit national et non plus la masse salariale, la ressource sociale devient indépendante de la capacité du système capitaliste à réduire la valeur relative des salaires.

Microéconomiquement, se trouve ainsi annihilée l'incitation implicite au licenciement qui résulte de l'actuel calcul.

En effet, l'entreprise qui licencie économise non seulement les salaires supprimés mais *ipso facto* les cotisations sociales calculées sur lesdits salaires. A l'inverse, l'entreprise qui embauche supporte le surcoût des salaires et des cotisations correspondantes.

Avec l'assiette sur la valeur ajoutée, la masse des cotisations de l'entreprise devient indépendante de sa politique de licenciement.

Autre avantage, les sempiternelles politiques d'exonération de charges, demandées et obtenues par le patronat au nom de l'emploi, et qui saignent sans contreparties les ressources de la sécurité sociale n'auraient plus aucun sens dans le cadre du nouveau calcul.

Au surplus, il est possible par ailleurs d'affiner le système en mettant en place un système complémentaire de *bonus/malus* faisant que les entreprises détruisant de l'emploi se voient pénalisées par une augmentation de leur taux de cotisation.

On peut penser également à avantager les industries de main-d'œuvre par rapport aux industries capitalistiques en prenant en compte un ratio masse salariale/valeur ajoutée.

Ce mode de calcul générerait en outre plusieurs effets pratiques positifs.

Chaque comptable d'entreprise est actuellement rodé au calcul de la valeur ajoutée mensuelle de l'entreprise dans le cadre de l'actuelle TVA. Ce calcul ne créerait donc aucune complexité administrative supplémentaire ; au contraire le calcul en fonction des salaires qui est actuellement infernal en raison des multiples exonérations spéciales évoquées plus haut disparaîtrait.

La rentrée des cotisations se ferait plus facilement puisque l'entreprise se verrait réclamer ses cotisations en même temps que les rentrées d'argent frais générées par ses ventes. (A comparer avec la situation actuelle où le patronat accumule des retards de cotisations colossaux). En effet, l'exigibilité de la cotisation est ainsi concomitante avec la

valeur ajoutée générée par la vente de la production et non pas avec le travail payé au travailleur qui peut avoir été exécuté très antérieurement lorsque le détour de production est important.

Cela avantage, ou plutôt évite de désavantager les entreprises nouvelles qui se lancent sur un marché par rapport à celles déjà présentes sur le même marché. (N.B : Il y a là une incitation à la saine concurrence qui devrait logiquement combler d'aise nos amis libéraux !)

Si l'assiette sur la valeur ajoutée permet ainsi de lutter contre les licenciements provoqués par l'augmentation de la productivité interne des entreprises, il reste cependant sans effet contre la délocalisation de la production. En effet, il est toujours loisible à l'entreprise capitaliste de transférer sa production dans un pays où la protection sociale est inconnue ou dérisoire, puis d'importer la production ainsi délocalisée pour la vendre sur le marché national en échappant ainsi aux cotisations sociales nationales, du moins dans le système actuel.

Pour éviter cela il est donc indispensable que les cotisations sociales assises sur la valeur ajoutée soient prélevées de la même façon et au même taux sur tous les biens et services pénétrant sur le territoire national en provenance de l'extérieur. A défaut, la protection sociale nationale restera sans défense contre les délocalisations et le libre-échange sauvage qui reste l'arme absolue de la pensée néo-libérale pour faire exploser toutes les solidarités sociales.

Et que l'on ne vienne surtout pas nous dire que cela est impossible, puisque c'est exactement comme cela qu'est appliquée sur les importations l'actuelle TVA.

Il est permis de penser que ce système n'est même pas en contradiction avec le droit européen et les règles de l'OMC puisque la charge sociale repose ainsi de la même façon à stricte égalité sur toutes les productions qu'elles soient nationales ou en provenance de l'extérieur.

Ne nous faisons pas toutefois d'illusions, il y a fort à parier que l'OMC et la commission européenne feront tonner contre nous toute l'artillerie lourde de l'idéologie et du juridisme libre-échangiste. Il y aura donc nécessairement une intense bataille idéologique et juridique internationale qu'il nous faudra livrer et gagner.

(On pourra toujours rappeler à titre polémique que la haute technocratie européenne par exemple, laquelle ne manquera pas de nous faire un procès en sorcellerie pour protectionnisme, reçoit elle-même ses salaires au moyen de la TVA qui est perçue par les Etats aux frontières de l'Union européenne.)

## LES OBJECTIONS :

*La TVA est un impôt injuste par rapport à l'impôt sur le revenu.*

Sans doute, mais si l'on veut absolument assimiler la TVA sociale à l'impôt TVA, ce qu'elle n'est d'ailleurs pas (voir ci-après), alors il faut admettre que le système actuel c'est l'impôt sur les salaires qui est le plus injuste des impôts, plus encore que la TVA.

*La TVA sociale c'est l'étatisation de la sécurité sociale.*

Non, la cotisation sociale sur la valeur ajoutée ne modifie que le mode de calcul ; rien n'empêche que, une fois le calcul réalisé par le comptable de l'entreprise, le produit soit versé directement dans les caisses de la sécu sans passer par le budget de l'Etat.

L'étatisation partielle c'est le système actuel avec la CSG de Rocard.

*Les cotisations sociales (salariales et patronales) constituent un salaire indirect qui fonde l'existence d'une démocratie sociale.*

De toute façon le salaire, qu'il soit direct ou indirect, ne peut être pris que sur le produit de l'activité de l'entreprise dont la mesure la moins bidouillable reste encore la valeur ajoutée.

La *démocratie sociale* est un autre problème purement juridique. On peut d'ailleurs se demander en quoi la démocratie sociale actuelle dite paritaire, qui organise la représentation à égalité de quelques centaines de milliers de patrons et de plusieurs millions de travailleurs, est particulièrement "démocratique" ?

*Aujourd'hui en défendant leur salaire direct, les salariés défendent en même temps la sécurité sociale et leurs caisses de retraite.*

Oui mais justement, cela fait 20 ans qu'ils se défendent mal et qu'ils subissent la dégradation régulière tant de leur salaire direct que de leur salaire indirect, d'où les 10 points de valeur ajoutée qu'ils ont perdus. Dans un rapport de force partiel au sein de l'entreprise, le salarié est toujours perdant. Seul un rapport de force politique global peut rétablir l'équilibre des forces et permet d'agir par la loi pour récupérer les 10 points perdus sous forme de financement de la sécurité sociale, c'est à dire de salaire indirect pour tous les travailleurs.

*La meilleure solution reste l'augmentation des cotisations sociales patronales qui met à contribution non pas le salaire mais les profits.*

C'est entièrement faux si l'assiette de la cotisation patronale reste le salaire car si le salaire tend vers zéro (licenciements, délocalisations) la cotisation, même patronale, tend aussi vers zéro ; et c'est justement là tout le problème.

Quant aux profits, qui ne sont pas mis à contribution par la cotisation patronale sur les salaires mais par l'impôt sur les sociétés, ils sont très facilement minorables par le biais du commerce international, il suffit d'exporter à bas prix, d'importer à haut prix et de réaliser ainsi un faible bénéfice en France. Mais alors justement, la TVA sociale permettrait de mettre à contribution la valeur importée.

*La TVA est payée par le consommateur.*

Ce n'est pas le cas de la TVA sociale qui repose juridiquement sur l'entreprise productrice ou l'importateur.

Toutefois il est vrai que tout repose *in fine* sur le consommateur car l'entreprise répercute toujours tout dans ses prix : consommation intermédiaire + salaires directs + salaires indirects (sécu) + impôts + profits. L'important c'est que nous consommateurs, lorsque nous payons un prix à l'entreprise, une part plus importante soit attribué aux salaires (directs et indirects) et moins aux profits capitalistes.